



## La chapelle du Saint-Esprit se construit grâce à vous

Je souhaite participer à la réalisation de la chapelle du Saint-Esprit et devenir membre de l'association La Chapelle des Arcs ou renouveler mon adhésion.

**Je règle.....adhésion(s) annuelle(s) x 30€**  
**je souhaite faire un don sans retour de rescrit fiscal .....€**  
**Etablir un seul chèque à l'ordre de : Association La Chapelle des Arcs**

**Je souhaite faire un don de .....€ et bénéficier d'une déduction fiscale\*.**

Etablir votre chèque à l'ordre de :

*Association Diocésaine de Tarentaise pour la chapelle des Arcs*

*\*si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.*

*Exemples :*

*don de 30€ vous déduirez 20€ : coût réel du don 10€*

*don de 50€ vous déduirez 33€ : coût réel du don 17€*

*don de 100€ vous déduirez 66€ : coût réel du don 34€*

### **ADRESSE D'EXPEDITION :**

Association La Chapelle des Arcs  
C/o Martine Blanc – La Maisonnette  
Arc 1800 – 73700 Bourg Saint Maurice (06 24 32 93 41)

---

### **Mes coordonnées :**

Nom-Prénom :

Adresse :

Email :

(Si notre mail n'arrive pas dans votre boîte de réception pensez à le rendre désirable et glissez le dans votre boîte de réception.)

Portable / Tél. Fixe :